

faible rend admissible à un programme d'assurance-santé fort satisfaisant. Je ne sais pas jusqu'à quel point les programmes des autres provinces peuvent être parfaits, mais je crois que les gens qui devraient retenir davantage notre attention, ce sont ceux qui ne paient aucun impôt sur le revenu. Si le fardeau est lourd pour les contribuables du groupe de 5,000 à 6,000 dollars, il l'est infiniment plus pour ceux qui touchent 5,000 et moins de 3,000. Si nous voulons appliquer notre ligne de conduite en ce qui les concerne, je ne crois pas que nous puissions faire mieux que ce que nous faisons à l'heure actuelle, en permettant la déduction des dépenses qui dépassent 3 p. 100 du revenu.

L'honorable député de Vancouver-Sud et l'honorable représentant de Victoria (C.-B.) ont également signalé que faire entrer en déduction les impôts versés à un gouvernement provincial équivaldrait à faire financer les régimes d'assurance des provinces par le gouvernement fédéral. Je pense comme l'honorable député de Vancouver-Sud que cette autre proposition n'est ni très bonne ni très sage.

**M. W. G. Blair (Lanark):** Monsieur l'Orateur, j'appuie la motion de l'honorable député de Winnipeg-Sud et, d'abord, je signale à la Chambre l'expression "à son choix" qui semble lui avoir échappé. Il est clair que celui qui paierait \$50 pour une prime d'assurance-santé pour sa famille et dont le compte ne serait que de \$10 pour l'année précédente, serait enclin à déduire le montant de \$50. Toutefois, une famille peut être victime d'une catastrophe et je remarque que la résolution renferme les mots "actuellement permis".

Les journaux ont signalé le cas d'un citoyen de l'Est qui a dépensé quelque \$600 ou \$700 en oxygénothérapie pour son épouse. C'était une dépense indispensable mais, à l'heure actuelle, le règlement du ministère du Revenu national ne s'applique pas à une telle dépense. Renversons la situation. Il est facile de dire que ces dépenses doivent être déduites, mais si nous renversons la situation nous constatons à quel point il est difficile de payer l'impôt sur le revenu à l'égard des dépenses occasionnées par une catastrophe déjà survenue.

Même s'il n'était pas dans la catégorie dont l'honorable député a parlé, celui qui avait un compte de \$600 ou \$700 pour de l'oxygénothérapie devait acquitter l'impôt sur le revenu à l'égard d'une somme de \$600 ou \$700 qu'il lui fallait dépenser pour sauver la vie de son épouse. Pour ce qui est de l'achat de polices d'assurance, je dois

[M. Carter.]

dire qu'un homme achète une police d'assurance-santé pour parer à quelque grande et longue maladie qui pourrait le frapper, lui ou quelqu'un des siens. Nous pourrions dire qu'il anticipe ce qui peut arriver, mais nous pouvons aussi dire qu'il désire protéger sa famille et se protéger lui-même, en tant que soutien de famille, contre une catastrophe de ce genre.

A mon avis, la résolution qu'a présentée l'honorable député de Winnipeg-Sud est bonne et l'amendement qu'y a proposé l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre ne fait que l'élucider. Si quelque honorable député avait des doutes sur le sens de la résolution, l'amendement a dû les dissiper. Je suis donc très heureux de l'appuyer.

A mon avis, il est bon de prévoir une option. Un homme a le droit de déterminer quel montant il déduira. On a dit que le ministère aurait beaucoup de travail et de difficulté à établir des chiffres appropriés, mais je crois que la tâche du ministère serait très facile. Un contribuable n'aurait qu'à procéder comme il le fait en ce moment, c'est-à-dire présenter ses reçus en même temps que sa déclaration d'impôt. De ce point de vue, il n'y aurait guère de difficulté.

Je pense que tous les honorables députés devraient appuyer la résolution, car les dépenses relatives à la maladie sont entièrement différentes des autres catégories de déductions. L'honorable député qui vient de reprendre son siège a signalé que des gens peuvent réaliser des bénéfices lorsqu'ils sont malades. A ma connaissance, personne n'a jamais réalisé de bénéfices de cette façon; ceux qui sont très bien protégés contre la maladie doivent verser des primes très élevées.

Je suis heureux d'appuyer l'amendement car, à mon avis, il est au point. Je suis heureux d'appuyer la résolution et j'exhorte les honorables députés à faire de même.

**M. A. R. Lusby (Cumberland):** Monsieur l'Orateur, je voudrais formuler quelques remarques sur la question qui fait l'objet de la résolution et de l'amendement. Il va sans dire que je songeais, au début, à la résolution, mais mes remarques s'appliqueront tout aussi bien à l'amendement qui y a été proposé.

En commentant la question, je me rends pleinement compte que la résolution a été présentée par un médecin, qui est sans doute plus au courant des difficultés que les frais médicaux occasionnent parfois aux gens. Il est probablement plus au courant de cette question que d'autres honorables députés qui, comme lui, exercent des professions tout aussi nobles et savantes, sans toutefois s'occuper directement de ce problème.